

A M.

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 21 décembre 2006 à 19 heures, à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après :

**ORDRE DU JOUR**

1. Finances – CPAS : Compte 2005
2. Finances : Taxes communales – Renouvellement au 01/01/2007 – Décision
3. Finances – AC : Budget 2007 – Demande d'octroi de 1/12<sup>e</sup> provisoire – Décision
4. Finances : engagement et liquidation des dépenses en urgence relatives à l'organisation du carnaval en attendant l'approbation du budget 2007
5. Marchés publics : Acquisitions diverses – Décision
6. Patrimoine : Acquisition de l'immeuble sis place Paul Pastur, 23 – Approbation du compromis de vente et décision définitive
7. Travaux publics : Aménagement de la Place Paul Pastur – permis d'urbanisme – Avis à émettre.
8. CPAS : Election d'un 9<sup>ème</sup> conseiller
9. Election des membres du Conseil de police
10. Comité de concertation Commune-CPAS – Désignation des délégués du conseil communal – Décision
11. Enseignement : Prise en charge par le PO de périodes supplémentaires primaires, cours spéciaux, maternelles – Prorogation – Décision
12. Délégations à accorder au Collège – Décision
13. Utilisation d'un véhicule communal de service par l'agent A1 spécifique. Notification des règles en vigueur

En séance, le 13 décembre 2006.

Par le Collège,  
Le Secrétaire communal,  
J-C. DEMEURE

Le Bourgmestre,  
PH. TISON